

Implications et engagements

CDG 34

- accompagne l'agent
- soutient et facilite le déroulement de la démarche
- neutre et à l'écoute, il garantit un cadre de travail bienveillant et confidentiel

Agent

- volontaire et acteur de la démarche
- investi tout au long de l'accompagnement
- respecte le calendrier établi avec le conseiller

Collectivité

- respecte le cadre confidentiel de l'accompagnement
- facilite le suivi de l'accompagnement
- facilite la mise en oeuvre des formations utiles et/ou nécessaires

Tarif : 980€

Comment nous contacter ?

04 67 04 38 80

| mobilites@cdg34.fr



Le bilan professionnel

Le bilan professionnel est un outil d'accompagnement pour la reconversion, de point sur son parcours ou de travail pour un reclassement professionnel. Il permet également d'anticiper des changements organisationnels. La Mission Mobilité(S) du CDG 34 propose aux employeurs territoriaux d'accompagner leurs agents dans cette démarche.

L'accompagnement au bilan professionnel est réalisé par un conseiller en évolution professionnelle. Il dure en moyenne 24 heures, réparties sur une période de 3 à 6 mois.

Les entretiens sont espacés en fonction du rythme de l'agent et de ses impératifs professionnels. Ils peuvent se réaliser en présentiel dans les locaux du CDG 34 ou en visioconférence.

Pour qui ?

- ⌚ Un agent exprimant un souhait de mobilité professionnelle au sein ou à l'extérieur de sa collectivité (ou établissement) d'origine
- ⌚ Un agent faisant l'objet d'une inaptitude à ses fonctions le conduisant vers d'autres cadres d'emplois
- ⌚ Un agent qui souhaite faire un point sur sa carrière et le chemin parcouru

Les objectifs

- ⌚ Faire le point sur son parcours professionnel et ses compétences.
- ⌚ Identifier ses intérêts et sources de motivation.
- ⌚ Prendre conscience de ses qualités et des points de vigilance.
- ⌚ Élaborer un projet de reconversion réaliste et réalisable.
- ⌚ Établir un plan d'actions pour la mise en œuvre de son projet.

Déroulement et contenus

Phase préliminaire	Phase d'investigation	Phase de conclusion
<ul style="list-style-type: none">• Présenter à l'agent le déroulement du bilan• Définir et analyser les besoins• Poser le parcours et identifier la manière de fonctionner de l'agent	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les compétences, intérêts et sources de motivation• Définir les hypothèses de transition professionnelle• Réaliser des recherches documentaires et des enquêtes	<ul style="list-style-type: none">• Co-rédiger la synthèse du bilan• Recenser les points d'appui favorisant la réalisation du projet et les points de vigilance• Construire le plan d'action du projet professionnel

Le bilan comprend :

- ⌚ Des séances d'entretien individuel avec le conseiller et, selon les besoins, des tests et questionnaires (8 à 9 entretiens d'1h30)
- ⌚ Des démarches et du travail personnels à réaliser par l'agent entre chaque séance (ex : exercices, enquêtes métiers, ...)
- ⌚ Des temps de travail – hors entretiens – consacrés par le conseiller aux actions de préparation et d'analyse relatives au suivi de l'agent.